## A propos de Dignité ...

J'imagine Flaubert de retour parmi nous, s'échinant à parachever son Dictionnaire des idées reçues. Nul doute que le terme de dignité y figurerait de plein droit, en sa double qualité, si je puis dire, de notion floue et consensuelle, avec comme glose caustique : « La défendre! » Présentement, l'appel à cette dignité peut sourdre aussi bien d'associations aux buts fort hétérogènes — défense de l'euthanasie, de l'avortement, <sup>1</sup> mises en œuvre d'actions humanitaires — que d'Autorités Administratives Indépendantes telle Défenseur des droits en France, <sup>2</sup> ou d'instances européennes, puisque l'article 1 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne stipule : « La dignité de la personne humaine n'est pas seulement un droit fondamental en soi, mais constitue la base même des droits fondamentaux. » Cette notion de dignité appartient aussi, depuis quelques décennies, au lexique du magistère catholique romain, comme l'atteste une récente déclaration du Dicastère pour la Doctrine de la Foi. <sup>3</sup>

Dignité: un mot et une notion invasifs, volontiers déployés comme un étendard par tout défenseur de causes supposées bonnes et généreuses. L'apparent consensus dans lequel ladite notion se trouve drapée peut faire craindre qu'il en aille d'elle comme de cette « liberté » sur laquelle Paul Valéry ironisait, avec sa causticité coutumière, dans ses *Fluctuations sur la liberté*, publiées en 1938 : « *Liberté*, un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens ; qui chantent plus qu'ils ne parlent, qui demandent plus qu'ils ne

<sup>1</sup> 

¹ Cf Cet article d'Amnesty International, édité le 28 septembre 2019 : « Les lois contre l'avortement portent atteinte au droit de vivre dignement et de disposer de son corps (...) Les interdictions totales ou les lois restreignant l'avortement (...) ont pour objectif de contrôler les femmes et les filles, et de les enfermer dans des rôles stéréotypés. Ces mesures sont des atteintes à leurs droits fondamentaux et à leur dignité, et introduisent des discriminations fondées sur le genre. Pour les personnes transgenres et homosexuelles souhaitant interrompre une grossesse, ces lois draconiennes viennent s'ajouter aux nombreuses autres attaques contre leurs droits et leurs libertés. » https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/09/anti-abortion-laws-are-anattack-on-our-right-to-live-with-dignity-and-decide-what-happens-to-our-bodies/

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf cette affirmation de Jacques Toubon en sa qualité officielle, à ce moment-là, de *Défenseur des Droits*, dans une brochure éditée en mai 2017 : « Lorsqu'une personne LGBT fait l'objet de rejet, c'est la société dans son ensemble qui souffre d'une régression des valeurs fondamentales autour desquelles elle s'est construite. Dès lors, défendre la non-discrimination des personnes LGBT, c'est défendre des valeurs universelles d'égalité et de dignité pour toutes et tous » https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-08/ddd guide discriminations orientation-sexuelle-et-identite-genre emploi 20190506.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dicastère pour la Doctrine de la Foi *Dignitas infinita*. *Déclaration sur la dignité humaine*. Paris Le Cerf 2024

répondent ; de ces mots qui ont fait tous les métiers, et desquels la mémoire est barbouillée de Théologie, de Métaphysique, de Morale et de Politique ; mots très bons pour la controverse, la dialectique, l'éloquence ; aussi propres aux analyses illusoires et aux subtilités infinies qu'aux fins de phrases qui déchaînent le tonnerre. » Le flou sémantique épinglé dans ses Fluctuations par l'écrivain sétois caractérise tout autant l'actuelle notion de dignité : elle excelle à épicer toute imprécation, puisqu'il suffira de crier très fort qu'une conviction, une affirmation est attentatoire à la dignité de tels ou tels pour rendre inaudible l'auteur « mal-pensant », sans avoir à se mettre en peine d'examiner l'éventuel bien-fondé de ses jugements! L'appel à la dignité se mue sans peine en incantations propices à la controverse et à l'éloquence, ce qui évite de s'inquiéter du sens et des fondements de ce talisman. Quant au malotru soucieux de saisir le contenu de cette notion, il risque fort de se retrouver barboter en des marécages dans lesquels se mêlent des alluvions issues de la Métaphysique, de la Théologie, de la Morale et de la Politique! Nonobstant la conscience aiguë de mon impéritie, je vais me risquer à découvrir quelque terre ferme!

La dignité de chaque personne humaine : une affirmation inconnue dans les philosophies grecques.

Premier constat, notre notion de dignité, soi-disant inhérente à la condition humaine, et de surcroît supposée indissociable du droit, voire posée comme fondement nécessaire de ce dernier <sup>4</sup>, n'a pas trouvé place dans la pensée hellénique. On chercherait en vain un équivalent de ce terme dans l'œuvre de Platon ou d'Aristote. L'un et l'autre avaient pourtant su montrer en quoi l'homme diffère de l'ensemble des autres terriens, et en quoi cette différence lui donnait une place et une qualité singulières. Platon magnifia cette raison propre à l'homme, sa capacité de nous faire anticiper les suites de nos choix, de nous distancier de l'immédiateté, de nous faire dépasser l'ordre du visible, de nous introduire dans un plus haut degré de compréhension, qu'il nomma « l'intelligible ». Il montra combien la personne parvenant à n'être plus asservie à ses pulsions, à ses passions mais s'élevant aux plus hauts degrés d'intelligence dont l'être humain soit capable, incarnait sagesse et grandeur. Il constata aussi, sans pessimisme atrabilaire, que parvenir à une telle hauteur morale et spirituelle était certes inhérent à l'homme, mais ne se trouvait atteint, de loin en loin, que par de rares personnes! Aristote n'enseignera pas, en un sens, autre chose,

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> "La dignité de la personne humaine n'est pas seulement un droit fondamental en soi, mais constitue la base même des droits fondamentaux. » est-il affirmé dans l'article 1 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne.

montrant, lui aussi, combien l'espèce humaine diffère des autres êtres vivants : « L'homme, seul de tous les animaux, possède la parole. <sup>5</sup>Or, tandis que la voix <sup>6</sup> ne sert qu'à indiquer la joie et la peine, et appartient pour ce motif aux animaux également, le discours (logos)sert à exprimer l'utile et le nuisible, et par suite aussi le juste et l'injuste. Car c'est le caractère propre de l'homme par rapport aux autres animaux, d'être le seul à avoir le sentiment du bien et du mal, du juste et de l'injuste, et des autres notions morales. » <sup>7</sup> L'exceptionnelle connaissance qu'Aristote avait du monde vivant l'aida à saisir cette différence d'ordre entre la pure émission de « sons », qui restent, de façon très variable certes, liés aux nécessités vitales, et la profération d'une parole, par laquelle et dans laquelle l'humanité accède à la réflexion, et se montre à même de transiter de l'ordre de l'utile à celui de l'éthique, caractérisé, lui, par un discernement du juste et de l'injuste. Toute une anthropologie, toute une compréhension de l'homme, s'ancre dans ces considérants biologiques : l'homme a une raison d'être différente de celle des autres espèces vivantes. Résumée de façon très sommaire, l'anthropologie du Stagirite serait la suivante : la nature ne fait rien en vain ; elle a doté l'humanité de la parole ; celle-ci rend possible l'expression de la pensée, de la réflexion, du discernement. Donc, une vie orientée vers les savoirs les plus élevés – la métaphysique, la théologie - et conforme à l'éthique constituera la plus haute vocation de l'homme, bien supérieure à toute autre occupation.

Tel est le paradigme commun à ces grandes philosophies grecques : l'idéal d'un homme en qui la raison, le discernement, tient avec fermeté le gouvernail, ce qui va lui permettre de percevoir un ordre prévalent dans le monde, et de faire en sorte que sa propre existence se trouve au diapason de ce cosmos. Quitte à utiliser ce terme, en un anachronisme conscient, pour qualifier la compréhension que ces grecs se firent de l'homme, la « dignité » s'incarnerait, de loin en loin, chez quelques sages, maîtres de leurs passions cette absence de passions, cette apathéia, cette quiétude qui sera reconsidérée et réinterprétée dans la patristique - et chez lesquels la droite raison comprendre que le sens de l'être humain consiste à s'inscrire dans un ordre des choses dont il n'est pas l'auteur, et dans lequel se trouve sa raison d'être. Notons au passage que le rationalisme, cette idolâtrie de la raison, cette croyance selon laquelle tout est, en théorie, compréhensible et explicable, demeura fort étranger à leurs pensées. Ils savaient que le propre de la raison est de saisir ses propres limites, en fuyant toute démesure, nommée hybris. L'homme s'oriente vers le meilleur de ce qu'il peut devenir grâce au discernement d'un ordre se trouvant déjà là dans le monde ; la reconnaissance de cet ordre devenant le fondement

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Parole traduit le mot grec *Logos*, qui peut aussi signifier la raison, le discours.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voix traduit le mot grec *phôné*: la voix, le son, l'ensemble des sons produits par la voix.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Aristote La Politique Paris Librairie philosophique J. Vrin 1970, I, 2, 1253 a, traduction Tricot

aussi bien de son propre combat éthique que du bon usage de sa raison. Si la notion de *dignité* fut étrangère au lexique des Grecs, celles de *grandeur* ou de *sagesse*, en revanche, *suscitèrent* leur sagacité; mais il ne leur vint jamais à l'esprit qu'il puisse s'agir de qualités passivement inhérentes à tout quidam, et moins encore que cette *grandeur* puisse se muer en un *je ne sais quoi* qui me serait dû, et trouverait place, de ce fait, dans le domaine du Droit.

Toutefois, nous rencontrerons, le terme de dignité chez les Latins, en particulier dans un ouvrage de Cicéron, (- 106 -43) le De officiis, titre traduit par Traité des devoirs. L'auteur le dédie à son fils Marcus et s'adresse, plus largement, à des lecteurs exerçant des responsabilités politiques ou désireux de le faire. Le premier livre traite de l'honestum, c'est-à-dire de l'exigence morale inhérente à une action digne d'être qualifiée de politique. Le souci de caractériser cet honestum s'élargit en une réflexion sur la place de l'homme dans la nature, et Cicéron puise alors dans le vaste héritage philosophique qu'il connait bien, pour faire sienne la distinction profonde entre l'humanité et les autres vivants. Seul l'être humain a la capacité de raisonner et de se raisonner, et c'est là sa dignité : « Il importe (...) de garder toujours à l'esprit combien la nature de l'homme l'emporte sur les animaux domestiques et le reste des bêtes (...) l'esprit de l'homme se nourrit par l'étude et la réflexion. » Et, poursuit l'auteur, nous comprenons par cela que « Le plaisir du corps n'est pas assez élevé pour la dignité de l'homme (...) Et en outre, si nous voulons considérer quelle est, en la nature humaine, sa supériorité et sa dignité (excellentia et dignitas) nous comprendrons combien il est honteux de se dissoudre dans le luxe, de vivre douillettement et mollement, et combien il est beau de vivre avec économie, retenue, austérité, frugalité.» 8

On a voulu voir dans ce passage la première affirmation faisant de la dignité le propre de l'humanité. C'est quelque peu solliciter le texte que d'en faire un lointain aïeul d'une Déclaration des Droits de l'Homme! Ce que le latin nomme dignitas ne diffère pas de ce qu'Aristote avait su montrer, sans faire appel à un mot grec synonyme de dignitas. On peut certes faire valoir que puisque c'est la nature humaine qui, dans ce texte, est qualifiée de digne, et puisqu'elle ne se manifeste que dans et par des personnes, ce sont bien ces dernières qui se retrouvent indistinctement qualifiables, elles aussi, de dignes. Le raisonnement a pour lui un formalisme logique sans faille, mais ces mirifiques conclusions ne sont pas celles de l'auteur, qui s'empresse de préciser que la personne ne sera elle-même digne que dans la mesure où elle manifestera, dans sa vie et son comportement, cette excellence humaine qui nous distancie du reste du vivant. Cicéron a d'ailleurs rédigé cet ouvrage après avoir reconsidéré l'enseignement du stoïcisme, lequel n'avait cessé de magnifier la figure du sage,

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cicéron Les Devoirs Paris Les Belles Lettres 1965 T 1 §§ 105-106, pp158-159

devenu, à force d'exercer jugement et volonté, comme une citadelle capable de résister aux coups du sort, à l'image du philosophe Stilpon (-360 – 280) qui prit rang d'exemple canonique dans la formation de l'élite romaine. Ce Stilpon aurait subi des pertes considérables lors d'une bataille dans la ville de Mégare dont il était citoyen. A une personne bien intentionnée lui demandant, après ce drame, s'il avait subi des dommages, notre sage répondit : « Non, car tout ce qui est à moi est sur moi. » (Omnia mea mecum). Par conséquent, loin d'être, de facto, inhérente à la personne humaine, la notion cicéronienne de dignitas reste fort proche de celle de gravitas, connue, elle, et honorée par tous les romains droitement instruits : c'est une des vertus attendues des meilleurs parmi ceux qui exercent le pouvoir et disposent d'une autorité : elle évoque le courage dans l'adversité, la constance dans les décisions et le refus de toute démagogie. Toutes qualités suffisamment rares pour justifier l'éloge – posthume le plus souvent! - de ceux qui en feront montre! Pour l'auteur du De Officiis, comme pour les défenseurs du stoïcisme, dignitas et gravitas ont, en commun, leur rareté; ces deux vertus caractérisent moins la personne humaine que des personnalités d'exception.

## L'anthropologie biblique : l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu

Le texte du Dicastère de l'Eglise Romaine affirme que « La Révélation biblique enseigne que tous les êtres humains possèdent une dignité intrinsèque car ils sont créés à l'image et à la ressemblance de Dieu : « Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance. » (...) Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, il les créa homme et femme » (Gn 1, 26-27). L'humanité a une qualité spécifique qui fait qu'elle n'est pas réductible à la matérialité. (...) Notre dignité nous est donnée, elle n'est ni revendiquée ni méritée. »<sup>9</sup>

L'affirmation « Tous les êtres humains possèdent une dignité intrinsèque » appellerait quelques précisions : la dignité n'est justement pas de l'ordre d'un avoir, d'une possession et la qualifier d'« intrinsèque » fausse quelque peu la compréhension de notre relation avec notre Créateur. Le texte de la Genèse nous dit tout autre chose que ce qu'un Platon ou un Aristote affirmeront des siècles plus tard : certes, l'homme a — Oh combien ! - une place à part dans la création, mais sa singularité ne tient pas à la présence en lui de la

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Op. cit § 11, p 31

raison, mais à ce qu'il est « comme l'image et la ressemblance. » Le second récit de la Création exprime ce lien entre l'homme et Dieu en faisant appel à une affirmation plus forte encore, en évoquant le Seigneur Dieu « Qui insuffle dans ses narines une haleine de vie et l'homme devient un être vivant. » <sup>10</sup> Une des mosaïques de la Chapelle Palatine, à Palerme, exprime cela avec une grande force : Adam est assis à côté du Christ vers lequel il tend ses mains ; le Christ, lui, se tient debout et, avec une belle audace, l'artiste fait partir comme un rayon lumineux de la bouche du Créateur pour animer et mettre debout Adam. Comme pour signifier que l'être même de l'homme, sa réalité ontologique, non seulement procède de Dieu, mais ne pourrait se soutenir et perdurer sans la présence constante, continue, de ce souffle ; le souffle de Yahvé est le véritable nom de la vie en général 11 et de celle de l'homme en particulier, puisqu'il fut rendu vivant par la réception directe, « en droite ligne » comme le souligne la mosaïque palermitaine, de l'insufflation divine. En toute rigueur de terme, il ne faudrait pas parler de *nature* humaine, mais de *condition* humaine, puisque notre être est donné par Dieu et ne se réalise qu'en Lui. Or, poser la dignité comme une « possession intrinsèque » n'aide pas à saisir cette relation fondamentale à notre Créateur.

Le livre de la Genèse nous aide à comprendre que le sens de la destinée humaine, son fondement et sa raison d'être, ne procède pas de la seule pensée humaine, ni de la reconnaissance par sa raison d'une harmonie dans la nature, signe possible d'une présence divine, mais de la Révélation de ce Dieu unique, qui fit advenir l'humanité en une condition singulière au sein de la création toute entière, puisqu'il l'a créée à Son image et à Sa ressemblance. 12 Image, ressemblance : ce n'est pas la même chose, comme l'ont souligné tant de Pères! l'image peut devenir dissemblable de ce dont elle reste le reflet, elle reste néanmoins image. Cette distorsion de l'image peut être volontaire (dans l'art de la caricature, par exemple) ou fruit de la paresse, de la maladresse, d'un talent insuffisant. Tout portrait n'est évidemment pas signé Frans Hals ou le Titien! Si notre condition d'image de Dieu est inamissible, il n'en va pas de même avec la ressemblance. La plupart des Pères interprètent la distinction entre l'image et la ressemblance dans une perspective dynamique : nous sommes et restons images de Dieu quoi que nous fassions, mais la ressemblance suppose une collaboration, une synergie de notre part. Saint Basile le Grand écrira que nous possédons l'image de Dieu du seul fait de notre création, mais que nous acquérons la ressemblance par notre volonté. L'image est actuelle, la ressemblance virtuelle. Nous avons été créés libres, et si l'unique sens de notre vie est de nous laisser habiter par le Christ, de nous laisser déifier, ce qui

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Gn 2. 7

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> « Tu caches ta face, ils (l'ensemble du règne animal) s'épouvantent, tu retires leur souffle, ils expirent, à leur poussière, ils retournent. » Ps 103, 29

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Gn 1, 26-27

suppose notre collaboration, notre synergie, <sup>13</sup> nous conservons toujours en nous, inlassablement attisée par le Malin, la possibilité de nous éloigner de Dieu, de le rejeter, de lutter à mort avec lui, comme le font les anges déchus.

Or, notre condition présente diffère radicalement de ce qu'elle fut au sortir de la création : elle est la suite de la Chute, la suite de l'Exil de nos premiers parents. Elle est consécutive à l'écoute qu'ils ont librement accordée aux impostures du père du mensonge 14, du Prince de ce monde 15 déchu, écoute que nous réitérons, nous, par nos pensées et nos actes, en notre quotidien. Nos premiers parents ont rejeté la parole et la mise en garde énoncée par leur créateur; nous faisons continument de même en notre condition délabrée, blessée et symbolisée par cet homme descendant de Jérusalem à Jéricho. <sup>16</sup> Dieu avait créé Adam et Eve afin qu'ils vivent par Lui et en Lui mais eux, ayant accordé une oreille attentive à ce que leur susurrait le Malin, se mirent à croire en leur aptitude à devenir comme des dieux, et s'imaginèrent qu'en cela consisterait, en quelque sorte, leur dignité. En lieu et place de la déification qui était leur raison d'être, ils se retrouvèrent déchus de la Vie, gisant dans la nudité, la vulnérabilité, la peur et l'ombre de la Mort, juste bons à étourdir leur vide intérieur, leur nudité, dans les assourdissantes cacophonies de danses macabres orchestrées par le Diviseur.

Voilà pourquoi il n'y a pas, en un sens, « d'anthropologie » chrétienne, sauf à entendre celle de l'homme déchu, ce que Pascal nommait la *misère de l'homme sans Dieu*; il n'y a place, en toute rigueur, que pour une « théoanthropologie », puisque l'homme ne peut s'accomplir qu'en Dieu, dont il est l'image, de sorte que cette dernière oriente ses désirs les plus profonds vers son Créateur. <sup>17</sup> Répétons-le: l'homme fut créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, il fut créé libre, libre de rompre avec Son créateur, de s'opposer à Lui, de marcher dans les pas de Lucifer. Or, la dignité de l'Homme procède de Dieu et ne peut s'en dissocier; le fondement et la finalité de l'être humain ne se trouve pas en lui-même, comme une sorte de bien autonome, naturel; ce sont des dons, issus non point d'une nature indépendante et pérenne, mais de la Volonté du

<sup>13</sup> Nous sommes mes « coopérateurs de Dieu ». 1 Co 3,5

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Jn 8, 44

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Jn 12,31

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Lc 10, 25-37

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> « Et inquietum est cor nostrum, donec requiescat in te » Et notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il se repose en nous. Saint Augustin Confessions Paris Les Belles Lettres 1969, T 1, I 1, p 2

<sup>«</sup> En créant l'homme à son image, Dieu a infusé dans tout son être le désir de l'immensité divine de la vie, de l'immensité divine de la science, de l'immensité divine de la perfection. C'est justement pour cette raison que le désir et la soif immense de l'être humain ne peuvent être comblés entièrement par quoi que ce soit d'autre que par Dieu. » Saint Justin Popovitch L'homme et le Dieu-Homme Lausanne L'âge d'homme 1989 pp113-114

Créateur, lequel nous a voulus libres, libres de L'aimer ou de Le rejeter. On ne peut pas, dans cette théo-anthropologie, parler de *nature* humaine, comme s'il s'agissait d'une réalité indépendante et autonome : notre condition première fut créée par le « souffle de Dieu » dont elle demeure indissociable, et d'autre part, notre vie présente reste celle d'un être déchu, bien que sauvé par la Croix, plongé dans un monde au sein duquel le *Malin* demeure à l'œuvre et à la manœuvre.

Entre l'exil de nos premiers parents et nous, s'inscrit l'unique événement central de l'histoire humaine, l'Incarnation, la « kénose », l'abaissement de ce Dieu qui se fait homme pour nous sauver. Notre Créateur, en Sa compassion, a pu accomplir, dans le Oui Marial donné à Nazareth, <sup>18</sup> la promesse annoncée par Abraham et les Prophètes : Il s'est fait Homme pour que nous puissions à nouveau vivre en Lui et par Lui, et « devenir Dieu », comme ont su le comprendre saint Irénée de Lyon, saint Athanase et d'autres. Cette restauration de notre condition advint consécutivement à la bonté, à la miséricorde divine, et non par suite d'un vouloir humain aveuglé et égaré. Cette Kénose volontaire de la Seconde Personne de la Sainte Trinité a rendu derechef possible l'éclat, en nous, de la splendeur divine, et ce serait cela, sans doute, la dignité humaine, une dignité non seulement restaurée mais, plus encore, exhaussée dans l'Ascension du Christ, puisqu'en Lui, nous sommes appelés à nous asseoir, nous aussi, à la droite du Père.

## Les mirages de l'humanisme...

Or, dans Dignitas *infinita*, se trouve affirmé, dès l'introduction, que le principe de la dignité « *est pleinement reconnaissable même par la seule raison* » ; pour un orthodoxe, et telle qu'elle a été libellée, cette affirmation est irrecevable ; elle cesserait de l'être si l'on supprimait l'adverbe « pleinement ». Quelques lignes plus loin, est cité un passage de la Lettre encyclique *Fratelli tutti (octobre 2020)* du pape François nous enjoignant d'admettre qu'affirmer que « *Tout être humain possède une dignité inaliénable est une vérité qui correspond à la nature humaine indépendamment de tout changement culturel.* » <sup>19</sup> Affirmations généreuses dans leur intention! Ce n'est évidemment pas le souci de défendre une idée exigeante de l'homme qui me trouble, mais plutôt cet appel insistant et répété à ces concepts de raison et de nature, car cela revient à accorder à des compréhensions émanant du « monde » une autorité indue. Concernant la « nature » humaine Vladimir Lossky montrait combien ce concept demeurait étranger à la Tradition orthodoxe et relevait « *d'une fiction* 

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> 1, 38

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Op. cit pp 15-21

philosophique ne répondant ni à l'état initial de la création, ni à son état actuel qui est « contre nature », ni à l'état déifié propre au siècle futur. » <sup>20</sup> Quant à la raison et à sa force, je ne puis que prendre acte, dans la Déclaration sur la dignité humaine du Dicastère romain, que l'évocation qu'il donne de la condition présente de la raison humaine – une raison déchue – ne fait pas l'objet d'une insistance exaspérante à propos de cette déchéance, de cette blessure. Les pages lumineuses d'un saint Isaac le Syrien sur l'antagonisme entre les connaissances et la foi seraient-elles devenues obsolètes? Ce phare de la foi se serait-il égaré en écrivant : « Il est bien connu que la connaissance ne peut pas exister sans recherches et sans procédés d'investigation (...). La foi, en revanche, requiert une pensée limpide et simple, éloignée de tous les détours et de tous les procédés de la recherche. Vois-tu combien elles sont opposées l'une à l'autre ? La demeure de la foi est l'esprit d'enfance et la simplicité du cœur. « Dans la simplicité de leur cœur, est-il écrit, ils glorifient Dieu » (cf Col, 3,22) et « Si vous ne vous convertissez pas et ne devenez pas comme des petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.» (Mt 18, 3) Mais la connaissance conspire contre ces deux qualités et s'y oppose. <sup>21</sup> Cela ne signifie pas que la connaissance soit répréhensible, mais que la foi est plus élevée.<sup>22</sup> Supposer une complémentarité gentillette entre une raison qui aurait déjà reconnu l'essentiel de la dignité humaine et la foi qui viendrait parachever ce premier discernement méconnait combien nos raisonnements demeurent marqués par notre condition de créatures égarées, en butte non point à des adversaires de sang et de chair, mais à des Principautés, des Puissances, des Régisseurs de ce monde des ténèbres. <sup>23</sup> Feindre d'ignorer cet antagonisme radical, c'est peut-être cela le cœur de cet humanisme stipendié par saint Justin Popovitch, qui en faisait « le mal fondamental, primordial de l'homme. » <sup>24</sup>

Comme si ces thèses invoquant une nature et une raison humaine tout en passant sous silence aussi bien notre condition déchue que l'action du Malin dans ce Monde ne suffisaient pas, une interprétation générale de l'histoire et de la place croissante qu'y occuperait la notion de dignité nous est, de surcroît, proposée. Ainsi, je lis avec quelque étonnement « qu'il est évident que l'histoire humaine montre un progrès dans la compréhension de la dignité et de la liberté des personnes, non sans ombres et dangers d'involution. » <sup>25</sup> L'évidence, même assortie des réserves énoncées en fin de phrase, m'échappe quelque peu. Dans ma tête, trop distraite et un tantinet ignare sans doute, se bousculent les images

\_

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Vladimir Lossky *Essai sur la théologie mystique de l'Eglise d'Orient* Paris Le Cerf éd 2005 p 96

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Saint Isaac le Syrien *Discours ascétiques* Monastère Saint-Antoine-le-grand, Monastère de Solan 2006 § 62,2 pp 394-395

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> ld p 398

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Ep 6, 12

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Saint Justin Popovitch L'homme et le Dieu-Homme Lausanne L'Age d'Homme 1989 p 114

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Dignitas infinita § 32 P 61

du drame vendéen, avec ses colonnes infernales mettant à feu et à sac l'intégralité de la population rencontrée, au nom de la Justice et du Bonheur, <sup>26</sup> les horreurs de la Grande Guerre censée être la der des ders, le génocide arménien, pour ne rien dire des joyeusetés du marxisme-léninisme ou du nazisme. Objectera-t-on qu'une ère nouvelle marquée par « un progrès dans la compréhension de la dignité et de la liberté des personnes » se serait exprimée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ? Ce soi-disant « progrès dans la compréhension » n'a, ce me semble, pas eu l'heur de séduire un ensemble de séides présentement bien vivants agissants, dont le nombre et la puissance témoignent, je le crains, de quelque robuste vitalité... Outre qu'en 1948, que je sache, le Petit Père des Peuples se portait toujours bien, tandis que, quelques décennies plus tard, le Grand Timonier et sa révolution culturelle fit merveille, en attendant que les Khmers rouges se portent candidats, à leur tour, au Grand Prix International de l'horreur! L'arrivée au pouvoir des Mollahs en Iran en 1979, celle des Talibans en Afghanistan à partir de 1996, sans oublier les peccadilles de Boko Haram ou d'Al-Qaida: tout cela confirme, bien entendu, que la compréhension de la dignité et de la liberté progresse!

Ces étonnantes lectures de l'histoire contemporaine s'accordent, il est vrai, avec cette stupéfiante ferveur manifestée envers l'acte de mariage entre « dignité » et droit, je veux parler de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme. Dans sa lettre encyclique Fratelli tutti, publiée en octobre 2020 et citée dans Dignitas infinita 27 le pape François écrivait d'ailleurs : « Tout être humain a le droit de vivre dans la dignité et de se développer pleinement. » Ciel! Voilà un richissime droit fondamental! Resterait à comprendre, d'abord ce que peuvent bien être les liens entre dignité et droit, puis ce que peut bien signifier « se développer pleinement ». Le flou philosophique de la notion de dignité constituait déjà, nous l'avons vu, un problème, mais son insertion dans la langue juridique puis dans des institutions judiciaires suscite de redoutables difficultés. Michel Villey, l'un des plus éminents spécialistes de la philosophie du droit, n'écrivait-il pas : « Résoudre un problème juridique avec le principe du respect de la personne humaine, autant avec les mesures du bateau calculer l'âge du capitaine. » ? <sup>28</sup> Ajoutons que le texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme énonce, près d'une trentaine de fois, comme en un leitmotiv wagnérien pris de hoquet, l'incantation lapidaire : « Tout homme a droit à » ; et les honorables rédacteurs de ladite Déclaration ne furent pas chiches dans

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Signée par Robespierre, Hérault, Carnot, Billaud-Varenne, Cf cette lettre du 23 octobre 1793, à destination des armées : « Marchez, frappez. Que dans un mois le peuple français soit vengé, la liberté affermie, la république triomphante : que les tyrans et les esclaves disparaissent de la terre ; qu'il n'y reste plus que la justice, le bonheur et la vertu. » Citée in : Reynald Secher Vendée. Du génocide au mémoricide Paris Le Cerf 2011 p 71

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Op cit p 63

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Michel Villey *Leçons d'histoire de la philosophie du droit* Paris Dalloz 1962 p 115

l'explicitation de toutes ces bonnes choses auxquelles chacun *a droit* : le travail, le repos, les loisirs, la sécurité sociale, un niveau de vie suffisant, une « éducation visant au plein épanouissement de la personne », entre autres.

Avec ces étranges mais mirifiques créances, chacun peut s'imaginer installé dans le petit fortin de ses droits, lesquels relèveraient donc de l'exigible. Oh! Je n'oublie pas le contexte historique dans lequel ces proclamations furent énoncées, proférant comme une sorte de cri à l'encontre des abominations perpétrées dans les camps d'extermination. Mais une générosité d'intention estelle la matrice idoine pour engendrer des normes fiables et applicables? Le rôle du droit ne consiste pas à esquisser les grandes lignes d'une cité parfaite, mais à faire que des êtres humains imparfaits, divers, rarement mus par la sagesse ou une sainte générosité, puissent vivre ensemble dans une entité politique donnée, avec un sentiment raisonnable de justice, de prévisibilité, de sécurité. Ces finalités-là sont moins sublimes certes, mais elles se révèlent réalisables! Proclamer *urbi et orbi* <sup>29</sup> que « *tout homme a droit* » à ceci et à cela prédispose tout un chacun à s'imaginer bardé de créances à faire valoir auprès de ce Protée de l'imaginaire contemporain nommé « la Société ».

Ce « droit à » s'enracine lui-même dans une compréhension des fondements juridiques caractéristiques de l'époque moderne et que l'on nomme le droit subjectif. L'expression, en philosophie du droit, signifie que le fondement du droit se trouverait dans le sujet. L'adjectif subjectif ne signifie donc pas que le juridique soit aléatoire et assujetti au bon vouloir de chacun, mais que l'on fonde droit et ordre juridique sur la personne humaine. Thèse moderne, qui rejette ce que les Grecs, avec Aristote dans son Ethique à Nicomaque puis les Romains - qui ont quelque peu contribué à penser le Droit! - avaient pensé et enseigné. Pour ces derniers, en effet, le domaine du juridique est celui des échanges volontaires ou involontaires, portant essentiellement sur trois enjeux, ceux des biens, de l'honneur et de la sécurité. Le droit ne tournoie donc pas autour d'une personne supposée isolable et isolée, mais juge un contentieux concernant des échanges, donc au minimum deux personnes; ces échanges sont « extérieurs » aux sujets, et se présentent en cela comme des sortes d'« objets » au sens étymologique (ob-jactus :ce qui a été jeté devant) d'où l'appellation de droit objectif donnée à cette compréhension-là. Si j'ai lésé un tiers en lui facturant un service à un prix exorbitant, il va saisir le juge pour rétablir la justice (par une indemnisation, par exemple). Si je suis l'objet d'une calomnie publique, j'en appelle aux tribunaux afin qu'elle soit dûment caractérisée et sanctionnée, afin de rétablir mon honorabilité etc. Le droit se

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Mot-à-mot : à la Ville (Rome) et au monde, donc à l'univers entier. Se dit, au sens propre, de bénédictions solennelles données par le Pape.

meut à l'intérieur de situations concrètes et souvent complexes : le discernement, ce que les Anciens nommaient « prudence » ne peut donc se dissocier d'un magistrat à la hauteur de ses fonctions.

Avec le droit subjectif et son mantra « Tout homme a droit à », avec l'invocation à hue et à dia de la « dignité humaine », et le viatique des Droits de l'Homme pour instruire un procès et rendre la justice, nous risquons fort de chevaucher une monture quelque peu fantasque, car ces Droits ont la double faiblesse de se révéler irréels et contradictoires. Ils sont irréels, irréalisables, du fait même de leur prétention, de leur ambition. Ni le juge ni l'Etat ne sont des magiciens, capables de faire advenir l'impossible. L'article 25 peut bien clamer que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille », je souhaite bon vent au juge chargé d'établir ce que doit être le niveau de vie nécessaire au bien-être! Il en va de même pour la santé: si une greffe osseuse m'est nécessaire, mon « droit » ne fera pas surgir ex machina un donateur compatible! Et si « Tout homme a droit à la liberté d'opinion et d'expression » (a 19) la solennelle absoluité de cet oracle impliquerait en toute rigueur, qu'un quidam adepte zélé de l'esclavage, de la pédophilie ou de la torture puisse en appeler au juge afin de publier sans entraves l'expression de ses convictions. L'absoluité déclamatoire reste, juridiquement, un leurre.

Ces droits se révèlent non seulement idéalisables, mais encore étonnamment contradictoires.<sup>30</sup> Enoncer que « Tout individu a droit à la vie » (a 3) aurait dû constituer une excellente base pour rendre impossible l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française, car le fœtus est bel et bien un individu biologique! Ce même article entrerait aussi en conflit avec les objectifs des lobbies œuvrant pour la légalisation de l'euthanasie. Le quatrième chapitre de Dignitas infinita peut bien qualifier de violations de la dignité des actes comme l'avortement ou la pratique de la gestation pour autrui, vouloir argumenter ces condamnations tout en magnifiant le droit de chacun de se développer pleinement me laisse perplexe : deux personnes de même sexe pourront faire valoir que leur désir d'élever un enfant s'inscrit dans leur « droit à se développer pleinement. »! Comment ne pas voir que les contenus indécis et variables de cette « dignité » et, à plus forte raison de ce droit « au plein développement » prédestinent de telles expressions à se transformer, à s'abimer en prête-noms commode des désirs, des passions ou des peurs de tout un chacun? Après tout, un potache cossard et revêche pourra se dresser contre les remarques peu amènes d'un de ses professeurs en dénonçant une insupportable atteinte à sa dignité! Ces mêmes termes et expressions, évoqués et invoqués dans les forums, les « réseaux sociaux » et autres caisses de résonnance

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Sur ces points: Michel Villey Le Droit et les Droits de l'Homme Paris PUF 1983 pp 11-14

médiatiques, fourniront, sans grande difficulté argumentative, le lexique de base pour les des attentes et des demandes effectivement contestables. Mais les plaidoyers en leur faveur ne seront aucunement en contradiction avec les textes de 1948, de sorte que ces « conséquences » ne constituent point des dérives, mais bien des suites somme toute cohérentes des axiomes initialement posés, ce que des lobbies ardents défenseurs de ces « conséquences » ont parfaitement compris. Pour revenir à la boutade de Michel Villey, l'âge du capitaine découle bien des mesures du bateau, autrement dit, les fluctuations sémantiques de tels présupposés permettent de « déduire » les suites les plus contestables peut-être, mais nullement inattendues ou illogiques.

## Dignité et déification

Dans la foi orthodoxe, il est impossible de penser notre salut, notre santé spirituelle, notre condition et, si l'on tient à ce terme, notre dignité, sans comprendre que salut et santé spirituelle procèdent d'un arrachement à une Puissance vivante, intelligente, perverse et mortifère, nommée tantôt Malin, tantôt Adversaire, Diable, Satan ... peu importe! Notre condition présente ne peut se comprendre qu' à partir de deux Bois, celui de l'« arbre de la connaissance » et celui de la Croix ; il me semble impossible de donner un sens acceptable à cette notion « mondaine » 31 de dignité sans garder en mémoire que nous sommes les enfants d'un drame, advenu, symboliquement, au pied de « l'arbre qui est au milieu du jardin » 32 drame dont les suites inexorables ont certes déjà été mortellement blessées au Golgotha, sauf que ces dernières se manifestent encore et continueront à le faire jusqu'à la Parousie, jusqu'à la fin de ce temps. L'inexorabilité des suites de la faute de nos premiers parents s'est retrouvée mise à mort sur ce Bois de la Croix, sur lequel a été clouée la puissance de la Mort, comme nous le redisent des textes liturgiques, ceux de de la fête de l'Exaltation de la Croix par exemple : « La Croix exaltée invite l'entière création à chanter la Passion immaculée de Celui qui v fut élevé ; sur elle en effet il mit à mort notre meurtrier, ressuscita les morts et leur rendit leur première beauté pour en faire les citoyens de la céleste patrie... » <sup>33</sup> Désormais, ce Jardin d'Eden, dont la mémoire nous habite et qui demeure le cœur secret de notre désir, se trouve à nouveau ouvert à ceux qui veulent bien le retrouver : « C'est par le bois que le serpent ferma jadis le Paradis, mais le bois de la Croix

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> En ce sens qu'elle vient du « monde ».)

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Gn 3, 3

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Grandes Vêpres de la fête de l'Exaltation de la Coirs. Lucernaire t.6

l'entrouvre de nouveau à tous ceux qui veulent se purifier par le jeûne et les pleurs. » <sup>34</sup>

En Orthodoxie, sous-estimer la violence du Prince de ce monde relève moins d'une erreur de jugement que d'une apostasie : pourquoi Dieu se serait-il incarné, afin de nous sauver de notre condition déchue en l'assumant jusqu'à la mort, si terrasser notre Adversaire avait été à notre portée ? Quant à l'existence de cet Adversaire, elle ne relève pas de superstitions appartenant à des temps révolus, elle est attestée aussi bien par l'état présent du monde que par notre propre expérience : j'aperçois, nous dit saint Paul « *Une autre loi dans mes membres, qui lutte contre la loi de ma raison et m'enchaîne à la loi du péché qui est dans mes membres.* » <sup>35</sup> Par conséquent, si dignité il y a, elle se trouve aux prises avec le Prince de ce monde, dont la volonté éperdue d'égarer et de détruire serait sans limites si Dieu le lui permettait. Une réflexion chrétienne sur la dignité passant sous silence ces enjeux ne peut que se retrouver radicalement faussée.

Maintenant, si l'on cherche à insérer cette dignité dans une réflexion théologique, faut-il l'associer à notre condition d'image de Dieu ou plutôt à celle de ressemblance avec notre Créateur ? Nous pourrions être tentés de l'ajuster à notre condition d'image: cette dernière étant, nous disent bien des Pères, inamissible, indestructible, la dignité le deviendrait aussi. En un sens, ce ne serait pas totalement faux, si l'on entendait signifier par là qu'en son absolue miséricorde et son infinie patience, Dieu frappe toujours à notre porte et que nous sommes donc toujours invités à l'accueillir, à Le laisser entrer, jusqu'à nous trouver nous près de Lui et Lui près de nous; <sup>36</sup> quel que soit notre état présent, nous sommes toujours invités à faire Corps avec Lui, à vivre en Christ et cette vie en Christ serait l'être même de notre « dignité ». Il y aurait bien, en un sens, inamissibilité de notre dignité, puisque l'image de Dieu en nous est inamissible. Encore faudrait-il établir si cette *image* est qualifiable de naturelle, substantielle si j'ose dire, puisque son seul ancrage est à chercher, encore une fois, dans l'immense océan de la miséricorde divine. En effet, après l'exil du Jardin d'Eden, notre nature première, primordiale, celle qui fut instituée dans l'acte créateur, s'est retrouvée tellement abimée, blessée de toute part, qu'elle est devenue comme invisible à nos yeux : Caïn se ruant avec rage sur Abel, Noé terrassé par l'ivresse ... Quelles images détonnantes! Certes, la miséricorde divine ne constitue pas un lien ténu, mais l'homme est libre, libre de s'insurger contre Dieu, libre de tout faire en espérant parvenir à Le défaire, libre même de

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Petites Vêpres du Troisième dimanche de Carême Lucernaire

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Rm 7, 23

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Ap 2, 20

choisir la mort <sup>37</sup>: que reste-t-il alors en lui de cette « image » d'un Créateur qu'il exècre et veut furieusement détruire ? Il reste la miséricorde et l'attente divine de note conversion.

Soutenir, dans le souci de donner un fondement théologique à la notion de dignité, qu'il y aurait une absolue indissolubilité entre la personne humaine et l'image de Dieu risque de conduire, ce me semble, aux mêmes erreurs que celles soutenues jadis à propos de l'apocatastase, autrement dit de la fin des temps et du jugement dernier. Dieu, disaient les tenants de cette hérésie, du fait de Sa grande miséricorde, ne peut condamner quelqu'un à des peines éternelles. Les prémisses relatives à la miséricorde divine étaient justes mais elles attribuaient les peines de l'enfer à une obstination divine alors que cette géhenne procède de l'obstination humaine! Ces penseurs se sont égarés par générosité, en sousestimant la virulence potentielle de cette liberté humaine capable de se pervertir en orgueil tératologique et mortifère : tout plutôt que de laisser Dieu entrer en moi, tout plutôt que de me laisser enter en Lui! Il est bien vrai qu'en Christ nous sommes sauvés, que par lui l'image de Dieu en nous est rétablie, et par hypothèse notre dignité, mais la Croix salvatrice et salvifique ne relève pas de la magie; Dieu nous laisse libres, libres de ne pas guérir, libres de demeurer possédés! Faut-il alors parler de la dignité du possédé?

Faudrait-il plutôt mettre cette dignité en lien avec la ressemblance dont nous parle le livre de la Genèse, laquelle requiert notre coopération ? Lorsque la Liturgie affirme que le bois de la Croix entrouvre de nouveau le Paradis « à tous ceux qui veulent se purifier par le jeûne et les pleurs », faut-il comprendre, avec cette évocation du jeûne et des pleurs, que le rétablissement de notre ressemblance relèverait de l'éthique, d'un combat moral et ascétique? Dit autrement, si la dignité véritable consiste, comme nous le croyons, à vivre en Christ, l'éthique constituerait-t-elle la bonne méthode pour y parvenir ? Mais de Qui sommes-nous image et ressemblance? D'une Personne vivante, proche et mystérieuse, une et unique en trois Personnes, incompréhensible indescriptible. Notre ressemblance participera donc, elle aussi, du mystère dont elle serait un reflet, et l'éthique ne relève pas du mystère! Par conséquent, toute tentative de rationaliser un chemin de sanctification, ou plus exactement de déification, est vouée à l'approximation, voire à l'échec. Les deux larrons crucifiés aux côtés du Christ ont sans doute, l'un et l'autre, un casier judiciaire quelque peu chargé, d'ailleurs le « bon larron » ne le cèle pas : « Pour nous c'est justice, nous payons nos actes. » <sup>38</sup> Ce ne sont donc pas ses forfaits antérieurs, évidemment, ni la moindre ascèse qui lui valurent son salut : le Christ le lui annonce en réponse à la confiance qu'il vient de lui témoigner. L'éthique n'est

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> « J'ai mis devant toi la vie et la mort (...) Choisis la vie, afin que tu vives. » Dt 30, 19

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Lc 23, 41

donc pas la condition *sine qua non* ni même la condition préalable de notre salut, ce n'est pas elle qui sauvegarde notre « *dignité* ». La restauration de notre ressemblance n'advient jamais comme un dû, comme une conclusion heureuse d'un échange commercial en quelque sorte. L'éthique prend place, dans ma vie du chrétien, en tant que réponse au don qui m'est fait de pouvoir vivre en Christ. Membre vivant du Corps du Christ, j'en deviens un agent centrifuge si mes actes, mes pensées, mes intentions me conduisent à ne pouvoir demeurer dans l'énergie vivifiante de cette Réalité mystique.

Une éthique chrétienne existe bien, mais ses fondements diffèrent de ceux que les Grecs avaient élucidés : chez eux, il s'agit toujours d'imiter un ordre naturel des choses et de nous orienter, de nous hisser, au moyen de notre réflexion et de notre ascèse, vers un dieu auquel cet ordre naturel est lié. Dans la vie chrétienne, l'éthique s'inscrit dans une réponse à une rencontre, dans une action de grâce adressée à l'unique Dieu vivant et présent dans ma vie. Puisque Sa miséricorde me sauve, il s'agit, en quelque sorte, de devenir ce que je suis devenu, du fait de cette miséricorde divine : je reste, certes, un être faible et pécheur, mais cela n'est plus décisif; Dieu m'a relevé pour que je puisse devenir reflet de Sa Gloire: « Dieu nous a appelés, non pour que nous ayons peur ou pour que nous lui disions : « Pardonne-moi, je suis pécheur », mais pour nous révéler que nous sommes saints, tout en vivant notre état de pécheur. » <sup>39</sup> C'est pour cela, au fond, que la notion mondaine de dignité, objet de cette chronique, ne peut que rester insatisfaisante, dans une réflexion orthodoxe. Venant du monde, cette affirmation grandiloquente inscrit, implicitement, le sens de la destinée humaine dans une compréhension qui n'a que faire du Dieu vivant, Créateur et Sauveur, révélé en plénitude en Jésus-Christ, lequel nous a appris que, sans Lui, nous ne pouvons rien faire. 40

Le terme de *dignité* n'appartient donc pas au lexique orthodoxe parce que le terreau dans lequel il a germé est celui de l'humanisme, lequel évoque volontiers un dieu, une intelligence organisatrice, un Grand Architecte de l'Univers, voire devise sur le Dieu des chrétiens, à condition de le remodeler ... à l'image de l'homme! En le rationalisant, en l'expurgeant, autant que faire se peut, de son mystère, de son irréductibilité à nos raisonnements! D'ailleurs, si la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 se reconnaît « En présence et sous les auspices de l'Etre suprême », celle de 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'évoque plus le moindre Être suprême:

20

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Archimandrite Aimilianos *De la chute à l'éternité* Ormylia (Grèce) Editions Ormylia 2006, p 234

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Jn 15, 5

l'humanisme anthropocentré (Que le lecteur m'accorde ce pléonasme !) a bouté toute transcendance !

La faible compatibilité entre cette notion mondaine de dignité et la foi orthodoxe ne tient évidemment pas aux qualités susceptibles de lui être associées, mais aux convictions idéologiques qui la fondent et l'accompagnent. Son contenu, nous le faisions remarquer plus haut, reste obstinément flou et si, en lieu et place de dignité, il était question de tempérance, de courage, de magnanimité, si l'on qualifiait de digne la personne en laquelle ces vertus se manifestent, notre questionnement sur une dignité ainsi comprise ne se poserait plus de la même manière. Après tout, les Pères n'ont jamais fait l'éloge de l'excès ou de la pusillanimité, même si les vertus n'ont pas, répétons-le, dans la compréhension chrétienne de l'homme la place que les Grecs lui accordaient! La bien faible compatibilité entre cette notion de dignité et la foi orthodoxe tient largement à l'exaltation, à l'espèce d'absolutisation dont elle est revêtue : n'estelle pas posée comme fondement de la liberté, de la justice, de la paix ? N'estelle pas présentée comme inhérente à « chaque membre de la famille humaine » ? 41 Certes, l'analogie entre l'humanité et la famille a du sens en Orthodoxie, puisque c'est bien l'ensemble des humains qui est appelé à reconnaître et prier le même Père. Mais ce rapprochement reste purement nominal, il ne porte que sur le mot! La foi du chrétien est confiance en Christ, vrai Dieu et vrai Homme, elle ne sacralisera jamais des « droits égaux et inaliénables » ni ne les érigera en « fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. » <sup>42</sup> La foi chrétienne ne peut s'acoquiner avec un credo hérité des «Lumières», selon lequel, grâce à des actions politiques, à l'instruction, à des réformes juridiques, l'humanité ne pourrait qu'avancer vers davantage de justice et de paix. Un orthodoxe n'est aucunement indifférent à la pauvreté, à la misère, à des injustices, comme le montreraient tant de vies de saints, depuis celle de Basile le Grand jusqu'à Jean de Cronstadt. Mais le souci d'être gardien de mon frère 43 n'induira pas le mirage de pouvoir créer une Cité de Dieu sur terre. D'aucuns s'y sont risqués, avec les suites mirifiques que l'on sait. Ces religions séculières du Progrès témoignent surtout de la virtuosité avec laquelle le Prince de ce Monde sait se travestir en Ange de Lumière. 44 Pour nous, le grand livre de l'espérance ne se trouve ni dans la philosophie ni dans le Droit, c'est le texte de la révélation, de l'Apocalypse, de cette Liturgie divinohumaine en laquelle la prière des martyrs et des saints chante le combat et la victoire définitive de l'Agneau sur le Diable et sur la Mort, jetés ensemble dans

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Préambule de la *Déclaration Universelle*.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Gn 4, 9

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> 2 Co 11, 14

l'étang de feu. <sup>45</sup> Et notre vocation est de prendre place parmi les liturges de ce combat-là, de nous convertir, de nous laisser transfigurer et déifier; c'est la même vocation que celle de saint Jean le Théologien: nous pencher contre la poitrine du Christ, qui Lui-même demeure auprès du Père. <sup>46</sup> Lui nous montrera comment le suivre, nous indiquera notre chemin: pour certains, celui de la défense des pauvres, pour d'autres, celui de la vie monastique ... et bien d'autres voies encore sont possibles! Cela, m'objectera-t-on, ne serait plus audible par l'homme d'aujourd'hui. Peut-être! Je ne le crois pas! Encore faudrait-il se demander ce qui est le plus fort: de la surdité du monde ou de la tiédeur de ceux qui se doivent d'être des témoins, des martyrs. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la « sagesse » du monde qui nous sauve, mais la croix du Christ. » <sup>47</sup>

Jean Gobert

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Ap 20, 14

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Jn 1, 1 et 13, 25

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Cf 1 Co 1, 17